



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 juin 2024 à 18h00

Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

1 AIX-LES-BAINS	T BERETTI Renaud ¹	
2 AIX-LES-BAINS	T BRAUER Michelle	
3 AIX-LES-BAINS	T CAMUS Gilles	Pouvoir de Marina FERRARI
4 AIX-LES-BAINS	T CARDE Daniel	
5 AIX-LES-BAINS	T FRAYSSE Claudie	Pouvoir de Christèle ANCIAUX
6 AIX-LES-BAINS	T FRUGIER Michel	
7 AIX-LES-BAINS	T GIMENEZ André	
8 AIX-LES-BAINS	T GUIGUE Thibaut ²	Pouvoir de Alain MOUGNIOTTE
9 AIX-LES-BAINS	T MOIROUD Christophe	
10 AIX-LES-BAINS	T MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	Pouvoir de Lucie DAL PALU
11 AIX-LES-BAINS	T MOREAUX-JOUANNET Isabelle	
12 AIX-LES-BAINS	T PETIT GUILLAUME Sophie	Pouvoir de Karine DUBOUCHET-REVOL
13 AIX-LES-BAINS	T VIAL Jean-Marc	Pouvoir de Nicolas VAYRO
14 BOURDEAU	T DRIVET Jean-Marc	
15 BRISON SAINT INNOCENT	T CROZE Jean-Claude	
16 BRISON SAINT INNOCENT	T MASSONNAT Marthe	
17 CHINDRIEUX	T BARBIER Marie-Claire	
18 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T BEAUX-SPEYSER Danièle	
19 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T JACQUIER Nicolas	Pouvoir de Nicolas POILLEUX
20 ENTRELACS	T BRAISSAND Jean-François	Pouvoir de Jean-Marc GUIGUE
21 ENTRELACS	T COCHET Claire	
22 ENTRELACS	T GERBELOT Gaëlle	
23 ENTRELACS	T GRANGE Yves	
24 GRESY-SUR-AIX	T MAITRE Florian	
25 GRESY-SUR-AIX	T PIGNIER Colette	
26 GRESY-SUR-AIX	T POURCHASSE Patrick	
27 GRESY-SUR-AIX	T TROQUIER Chrystel	
28 LA BIOLLE	T NOVELLI Julie	
29 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T MORIN Bruno	
30 LE BOURGET DU LAC	T MERCAT Nicolas	
31 LE BOURGET DU LAC	T RAMEL Sandrine	
32 LE BOURGET DU LAC	T SIMONIAN Edouard	
33 LE MONTCEL	T HUYNH Antoine	
34 MERY	T FONTAINE Nathalie	Arrivée après la 3 ^{ème} délibération
35 MERY	T ROULET Stéphane	
36 MOTZ	T CLERC Daniel	
37 MOUXY	T BONICI José	Pouvoir de Armelle PERSON
38 RUFFIEUX	T ROGNARD Olivier	
39 SAINT OFFENGE	T GELLOZ Bernard	
40 SAINT OURS	T ALLARD Louis	
41 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T DILLENSCHNEIDER Gérard	Départ après la 31 ^{ème} délibération
42 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T TOUGNE-PICAZO Brigitte	
43 TRESSERVE	T LOISEAU Jean-Claude	
44 TRESSERVE	T ROUSSEL Christian	
45 VIVIERS-DU-LAC	T AGUETTAZ Robert	Départ après la 3 ^{ème} délibération
46 VIVIERS-DU-LAC	T SCAPOLAN Martine	
47 VOGLANS	T BERNON Martine	
48 VOGLANS	T MERCIER Yves	

22 communes présentes

¹ Renaud BERETTI ne prend pas part au vote et sort de la salle pour les délibérations, relatives aux comptes administratifs, 10, 11, 12, 13, 14 et 15.
² Thibaut GUIGUE ne prend pas part au vote et sort de la salle pour les délibérations 39 et 40

Absents excusés :

PUGNY CHATENOD

CROUZEVALLE BRUNO

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 11 juin 2024, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 48 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 47 présents et 9 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 30 Année : 2024

Exécutoire le : 20 JUIN 2024

Publiée / Notifiée le : 20 JUIN 2024

Visée le : 20 JUIN 2024

FINANCES

Régularisation des participations financières – Fin de portage du terrain de la caserne Sud Lac (SDIS)

Monsieur le Président rappelle que la convention de financement de la caserne sud lac établissait une participation de l'ex-CALB à hauteur de 23,03%. Cet engagement a été repris par Grand Lac lors de la fusion en 2017.

La convention de portage du terrain missionnait l'EPFL pour l'acquisition et le portage de la totalité du terrain où a été construite la caserne sud lac, avec l'engagement de Grand Chambéry de rembourser sa quote-part de 76,97%.

La délibération de rachat fait apparaître une demande de rachat en direct de la part de Grand Chambéry.

La fin de portage a été traitée comptablement comme une opération d'acquisition suivie d'une opération de cession classique alors qu'il convenait de solder la créance sur l'EPFL inscrite au compte 27638.

De plus, les frais de portage ont été constatés sur ce compte 27638 alors qu'il convenait de les considérer comme des charges de fonctionnement.

Les écritures de régularisation nécessaires sont proposées comme suit :

Compte	Objet	Débit	Crédit
Solde de la créance EPFL inscrite à la balance au 1/1/2024			
2111 – Terrains nus	Solde des échéances EPFL	140 659,87	
1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	Frais de portage des échéances	408,96	
27638 – Créances des collectivités publiques sur les autres établissements publics	Solde de la créance		141 068,83
Correction des frais de portage			
2111 – terrains nus	Frais de portage du solde		15 150,79
1068 – excédents de fonctionnement capitalisés	Diminution de l'affectation de résultat	15 150,79	

Compte tenu du montant antérieurement inscrit au 2111 de 173 717,16 euros, la valeur d'acquisition du terrain totalise ainsi 314 377,03 euros (frais d'actes inclus pour 3 394,93 euros).

Ces écritures sont des opérations d'ordre non budgétaires et ne nécessitent pas l'ouverture de crédits au budget 2024.

Monsieur le président propose de procéder à la régularisation sur le budget de l'exercice 2024.

Vu la nomenclature M57,

Vu la délibération du conseil communautaire de la CALB en date du 18 septembre 2014 validant la convention de financement relatif à la construction de la caserne sud lac à la Motte-Servolex,

Vu la délibération du bureau communautaire en date du 13 septembre 2018 décidant l'acquisition des parcelles pour construction de la caserne sud lac et validant la convention de portage par l'EPFL,

Vu la délibération du bureau communautaire en date du 4 mai 2021 décidant le rachat des parcelles portées par l'EPFL et la cession de ces mêmes terrains au SDIS,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- DECIDE de transmettre au comptable pour régularisation sur le budget de l'exercice 2024.

Aix-les-Bains, le 18 juin 2024

Le Président,
Renald BERETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

- Délégués en exercice : 68
- Présents : 47
- Présents et représentés : 56
- Votants : 56
- Pour : 56
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 30 : Régularisation des participations financières - Fin de portage du terrain de la caserne Sud Lac (SDIS)

Date de transmission de l'acte : 20/06/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 20/06/2024

Numéro de l'acte : d5045 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20240618-d5045-DE

Date de décision : 18/06/2024

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.9. Prise de participation (SEM, etc...)